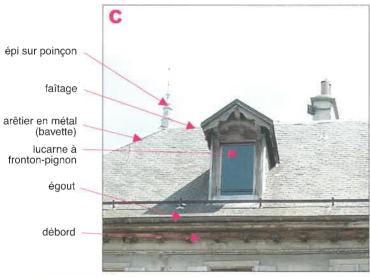




Dans le Theatrum Sabaudiae, les toits de Chambéry sont représentés en rouge à l'exception de ceux du château et des églises qui sont gris. Les couvertures en bois («scindelles») des immeubles de logements contrastaient avec celles des constructions de qualité sur lesquelles l'ardoise, matériau noble, était le seul admis.

La mutation de l'ensemble des toitures de la ville que l'on constate aujourd'hui, est le résultat de règlements successifs visant à réduire les risques d'incendies et imposant l'ardoise comme unique matériau de couverture.



OUVRAGES ET MATERIAUX DE LA COUVERTURE EN ARDOISE

Le *comble* (ensemble charpente - couverture) d'une construction répond au double rôle :

- de protection des parties supérieures contre les intempéries,
- de composition de l'ensemble architectural (B).

Par sa structure et les matériaux mis en oeuvre, il satisfait à ce double emploi. A Chambéry, les conditions climatiques ont imposé des pentes fortes, libérant des volumes importants.

L'ardoise est un schiste et s'inscrit dans la liste des matériaux non combustibles. Les couvertures en ardoises utilisaient les gisements locaux, ce qui déterminait leur qualité et leur couleur. En Savoie, la production artisanale est connue sous l'appellation «ardoises de Saint-Jean de Maurienne».

Les ardoises se présentent sous différents formats. Plus le format est petit, mieux il se prête à des formes compliquées (B).

Les modes de pose sont conditionnés par la pente de la couverture et le climat. Ils définissent sur chaque ardoise trois zones : le *pureau* (partie visible), le *faux-pureau* et le *recouvrement* (parties recouvertes par le pureau des deux rangs supérieurs).





L'AVANT-TOIT ET L'EGOUT

L'aquarelle de Massotti témoigne de l'ampleur des avant-toits sous l'Ancien Régime (D). Une panne et des jambes de force renforçaient le dispositif de chevrons.

Ces grands débords de toiture sont encore nombreux à Chambéry (E). Habillés ou non en sous-face de voliges jointives, ils portent une ombre appréciable sur la façade et la protège des intempéries.

L'égout, rejeté loin à l'extérieur, n'est pas équipé de gouttière.

Des débords moins saillants réalisés dans un décor de plâtre et chaux ou en pierre sculptée, intégraient parfois un cheneau.





LES LUCARNES OU JACOBINES

La lucarne, appelée *jacobine* en Savoie, est une ouverture pratiquée dans le rampant du comble. En ville, elle faisait l'objet d'une réglementation très stricte qui réglait son implantation par rapport à l'alignement de la façade, sa hauteur, sa largeur et l'intervalle compris entre deux éléments.

Dans la composition d'une élévation, la lucarne prolonge, en toiture, l'alignement vertical des baies (F).

Le toit de la lucarne peut être à pente unique (G), double pente (lucarne à fronton-pignon) (F) ou bombée comme sur l'Hôtel de Ville.





LES ACCESSOIRES DE TOITURE

La couverture a souvent été embellie d'ornements liés aux différentes parties du toit. Un épi décore le poinçon qui marque l'extrémité du faîtage d'une croupe de couverture. Il s'accompagne de girouette et forme paratonnerre. Au XIXe siècle, on utilisera la fonte et le fer forgé pour péréniser ces ouvrages.

L'image (I) représente des *pas de moineaux*, sorte d'aménagement en escalier de maçonnerie destiné à donner accès aux couvertures pour l'entretien. Des *passe-barres* (N) permettent d'introduire sous la charpente des barres qui soutiendront les planches de travail lors de travaux d'entretien. Comme les simples *chatières*, ils assurent la ventilation du comble.

Prescriptions et recommandations

Par les pentes prescrites pour sa mise en oeuvre, la couverture en ardoise crée des volumes importants destinés parfois à servir de greniers. L'occupation de ces volumes à des fins d'habitation pose aujourd'hui de sérieux problèmes. L'incendie du mois de janvier 2002 a montré les risques encourus par les immeubles du fait de l'inaccessibilité de ces locaux aux engins de secours.





L'importance des ilôts conjuguée à l'étroitesse des rues et des allées qui les traversent crée un tissu urbain extrêmement dense, difficile à pénétrer. La complexité du statut foncier des immeubles agrave, par l'enchevêtrement des propriétés, les conditions de leur mise en sécurité. La distribution des logements, par des cages d'escaliers étroites, ralentit la progression des secours en cas d'incendie. Tous ces éléments militent en faveur de la limitation de l'occupation des combles à des fins de résidence.





POSE DE L'ARDOISE

L'ardoise se pose à l'origine au clou puis au crochet. La pose exige une charpente parfaitement dressée. La couverture au clou se pose sur voliges, la couverture au crochet se pose sur liteaux. La pose commence par le bas, l'égout est fait de deux ardoises superposées. Celle du dessous (doublis) est relevée par une chanlatte pour la maintenir dans la même inclinaison que les autres. Un egout etrousse reprend cette disposition sur plusieurs rangs (L)

L'arêtier d'une toiture en ardoise est réalisé soit dans le même matériau ce qui nécessite une découpe et une pose calpinée des ardoises soit en forme de métal ou de plomb que l'on nomme bavette (bande de zinc) ou noquet (M) (feuilles de zinc découpées en formes d'ardoises d'arêtier).

La noue, angle rentrant formé par l'intersection de deux plans de toiture, a une pente inférieure à celle des versants et entraîne l'emploi d'ardoises spéciales plus longues. Pour la *noue fermée*, faite de la rencontre des deux versants, l'étanchéité est complétée par la pose, sous l'ardoise, de noquets métalliques.

Le faîtage peut également être réalisé en ardoise (pose en *lignolet* : les ardoises d'un versant débordent sur l'autre), mais plus souvent en zinc (N) ou en plomb. Parfois un ornement appelé crête réalisé en zinc estampé surmonte le couvre-joint du faîtage.

La substitution de bacs aciers (O) aux toitures en ardoise est interdite à Chambéry.



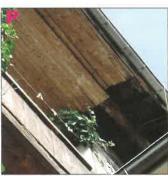


LES AVANT-TOITS

La pérennité de cet élément de toiture est la garantie de la préservation de l'un des traits du patrimoine architectural de Chambéry.

Sa mise en oeuvre impose que l'on ait résolu, dans la charpente la question du porte-à-faux (P).

L'habillage au moyen de voliges jointives de petites dimensions (Q) est proscrit. Seule est autorisée la pose de caissons composés de voliges larges, avec ou sans couvre-joint. Bien que cet habillage constitue une protection appréciable de la charpente contre les intempéries, il est préférable de s'en dispenser pour laisser apparente la structure d'origine.





LUCARNES OU JACOBINES

Les toitures sont visibles depuis de nombreux points de vue dans la ville et leur fortes pentes les rendent également visibles du sol. Les vélux (O, R), qui constellent les toits d'ouvertures parasites, n'entrent pas dans la composition d'ensemble et sont interdits.

Les lucarnes doivent être implantées selon la logique de la façade qu'elles prolongent. La fenêtre de la lucarne doit correspondre au modèle de celle de l'élévation. Les contrevents sont interdits.

Les lucarnes doubles (S), de proportions en désaccord avec l'élévation, sont interdites.





Ville de Chambéry - Service Autorisation du droit des sols de Permis de Construire 99 Carré Curial

